

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
27 OCT. 2021	27/11/2021	5845

1. Intitulé du projet

Renouvellement de concessions de cultures marines sur le domaine public maritime

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 14 : "Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral"	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en le renouvellement d'autorisation d'exploitation de 5 concessions d'élevage de moules sur bouchot, situé sur le domaine public maritime, délivrée par la DDTM, à savoir :

- Concession n°25N, délivrée le 3 octobre 2005,
- Concession n°37-75 F12, délivrée le 11 février 2016,
- Concession n°44 N, délivrée le 6 mars 2007,
- Concession n°46-74 F12, délivrée le 11 février 2016,
- Concession n°55-73 F12, délivrée le 11 février 2016.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime afin de garantir la continuité de mon activité de production de moules de bouchot et ainsi garantir la pérennité de mon entreprise conchylicole.

L'expiration des concessions est programmée le :

- 26 octobre 2023, concernant la concession n°25N,
- 28 juin 2026, concernant la concession n°37-75 F12,
- 06 mai 2022, concernant la concession n°44 N,
- 06 mai 2022, concernant la concession n°46-74 F12,
- 06 mai 2035, concernant la concession n°55-73 F12.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Etant donné qu'il s'agit d'un renouvellement des titres de concessions, le projet ne présente pas de phase de travaux ni d'aménagement. Les structures d'élevage de moules sur bouchot sont actuellement en place.

Dans le cadre de l'entretien courant, la méthode d'implantation des pieux nécessite l'utilisation d'une motopompe qui va injecter de l'eau de mer, disponible sur le site, dans le sable afin de le rendre meuble. Les pieux y sont ensuite enfoncés manuellement. Le sable retrouve sa constitution normale au bout de deux jours.

Pour retirer les pieux, la même technique est utilisée et l'entièreté du pieu peut être retirée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lors de la phase d'exploitation, on distingue quatre principales étapes :

1. La mise en grossissement des cordes en fibre de coco, chargées de larves de moules, sur les chantiers à naissain (portique en bois espacés de quelques mètres) sur lesquels sont étendues les cordes. Les cordes sont installées manuellement et fixées sur les chantiers à l'aide de clou.
2. L'enroulement manuel des cordes sur les pieux.
3. La récolte des moules, 1 an après leur pose, qui peut être mécanique ou manuelle.
4. La surveillance et l'entretien des pieux. Pour ce faire, les pieux sont grattés afin d'enlever les balanes et les algues qui s'y sont fixées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de demande de renouvellement des concessions d'élevages de moules sur bouchot est soumis à :

- à l'Autorisation d'exploitation de Cultures Marines (AECM)
- à Enquête Publique
- à Affichage Publique
- au dépôt du formulaire de conformité d'une demande d'autorisation d'exploitation de cultures marines au schéma des structures du Nord (59)
- à avis de la Commission de Cultures Marines des Hauts-de-France

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
18 lots de 5 lignes de 100 mètres de longueur espacés de 25 mètres de largeur, soit une surface de culture de 9000 mètres. Cette surface de culture est répartie en un rectangle de 100 mètres de longueur et 2600 mètres de largeur, soit 26 ha. Et, 19 lots de 5 lignes de 100 mètres de longueur espacés de 25 mètres de largeur, pour une surface de culture de 9500 mètres. Cette surface de culture est répartie en un rectangle de 100 mètres de longueur et 2800 mètres de largeur, soit 28 ha.	18 500 mètres linéaire de bouchots.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone située sur le domaine public maritime au large des communes de Marck et Oye-Plage.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 5 1° 0 ' 19 " 895 Lat. 1 ° 5 6 ' 5 9 " 895

Point d'arrivée :

Long. 5 1° 0 ' 2 3 " 205 Lat. 2 ° 2 ' 2 9 " 7 13

Communes traversées :

La zone concernée se caractérise en deux rectangles ("ABCD" et "A'B'C'D' ") dont les coordonnées géographiques sont les suivantes (Lambert 93) :

Point A : X = 626138,62 - Y = 7101546,11 // Point B : X = 626132,51 - Y = 7101446,18

Point C : X = 628782,01 - Y = 7101372,08 // Point D : X = 628776,02 - Y = 7101272,08

Point A' : X = 629796,36 - Y = 7101322,75 // Point B' : X = 632584,33 - Y = 7101592,44

Point C' : X = 631686,15 - Y = 7101322,75 // Point D' : X = 632593,83 - Y = 7101493,17

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Il s'agit d'une demande de renouvellement des arrêtés du 3 octobre 2005, du 6 mars 2007 et du 11 février 2016, portant autorisation d'exploitation de cultures marines des concessions numéro : 25N ; 37-75 F12 ; 44 N ; 46-74 F12 ; 55-73 F12.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type 1 : Platier d'Oye et Plage du Fort Vert (Identifiant national : 310007286)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur le domaine public maritime des communes de Oye-plage et Marck
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réserve naturelle régionale : Platier d'Oye FR131 139
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 mètre SITE NATURA 2000 DIRECTIVE OISEAUX - Identifiant: FR3110039 - Platier d'Oye
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de certaines manipulations (lavage ...), de l'eau de mer de surface est prélevée par une motopompe. Cependant, l'impact potentiel peut être considéré comme nul puisque l'eau prélevée est directement ré-injectée dans le milieu naturel dont elle est originaire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'élevage de moules de bouchot ne nécessite aucun prélèvement dans les masses d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'apport de matériaux (pieux) pour servir de structure d'élevage. Cependant, l'impact de cet apport est nul sur le milieu, car ces matériaux seront immobiles et seront retirés dans leur intégralité à l'arrêt de l'exploitation du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet est une demande de renouvellement de concession actuellement exploitée. Jusqu'à maintenant, je n'ai pas observé l'occurrence d'un phénomène de perturbation, de dégradation ou de destruction de la biodiversité présente sur le site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 - DIRECTIVE OISEAUX - Identifiant: FR3110039 - Platier d'Oye est d'une valeur exceptionnelle pour l'avifaune, elle constitue à l'évidence une étape sur la voie principale d'émigration des oiseaux de l'Europe du Nord-Ouest. L'impact de la culture en surélevé sur cette zone a été analysé dans l'évaluation environnementale du schéma des structures (page 479 à 496 - synthèse en p. 494). L'impact est considéré comme faible à moyen dans la ZPS platier d'Oye et comme négligeable dans les autres secteurs.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation temporaire du Domaine Public Maritime au travers du droit de concessions qui me sera accordé pour une période de 35 ans renouvelables si mon projet est validé au travers des différentes étapes administratives citées au 4.4 et si l'exploitation de ma concession reste conforme au schéma des structures évalué pendant toute la durée où elle m'est concédée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Mon projet concerne l'élevage de moules qui sont des espèces filtreuses qui bioaccumulent certains éléments dont certains pathogènes et populations bactériennes. Elles servent ainsi d'indicateur pour plusieurs réseaux sanitaires comme le REMI et le REPHY. Si elles bioaccumulent ces matériaux, elles n'en produisent pas et donc n'engendrent pas de risques sanitaires pour le milieu. Pour la consommation, elles sont purifiées dans des ateliers adaptés sur le continent pour ne pas être source d'intoxication. Elles sont cependant concernées par ce risque si des pollutions surviennent dans le milieu.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y a des allers et retours en tracteur afin de transporter le matériel et les machines nécessaires à la production des moules et l'entretien des structures d'élevage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La circulation des véhicules sur l'estran est source de bruit, qui peut être source de dérangement pour l'avifaune et les mammifères marins. Cependant, le bruit reste concentré dans la partie terrestre du DPM et l'évaluation environnementale a mis en évidence une accoutumance des pinnipèdes au bruit. L'impact sur les mammifères marins est donc négligeable. L'impact sur l'avifaune reste du même ordre que celui induit par les déplacements.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'élevage de moules ne crée pas d'odeur en soi puisque ce sont des animaux vivants tout comme sur les gisements naturels sur lesquels peut être pratiquée la pêche à pied. Les déchets issus de la conchyliculture peuvent être source de mauvaises odeurs. Cependant, me conformant au respect du schéma des structures, je ne laisserais aucun déchet sur site et traiterais à terre les déchets que je produirais.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La mytiliculture est pratiquée très majoritairement de jour. Je peux cependant réaliser l'entretien de mes parcs ou la récolte de ma production de nuits. Afin de pouvoir travailler, je m'éclaire à l'aide d'un spot posé sur mon tracteur. Conformément aux recommandations de l'évaluation environnementale p. 685, je limite la puissance des feux de mes engins, les dirige sur le trajet puis vers les parcs et les hommes lors du travail de nuit afin de limiter le dérangement éventuellement des mammifères marins et de l'avifaune (qui est très rarement présente de nuit sur cette partie du DPM).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'utilisation de tracteurs est source de CO2.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'entretien nécessaire de mes engins afin de réduire mes émissions sonores ou carbone engendre la réalisation de nombreuses vidanges. Celles-ci sont toutes faites à terre sur le lieu de stockage de mes engins. Les huiles recueillies sont déposées à la déchetterie communale pour pouvoir être recyclées.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La culture de moules de bouchot nécessite la pose de filets en plastique sur les pieux afin de protéger les cultures de la houle et d'éviter le décrochement des moules. Afin de limiter les impacts de ces déchets, des mesures ERC proposées en p. 683 de l'évaluation environnementale ont été intégrées au schéma des structures auquel je me conforme.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts de la conchyliculture sont décrits dans l'évaluation environnementale en p.196-197. De plus, ce projet est une demande de renouvellement de concession actuellement exploité. Jusqu'à maintenant, je n'ai jamais rencontré de problème de conflits d'usages.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Etant l'unique concessionnaire du secteur et s'agissant d'un projet de renouvellement, cela ne va pas augmenter la surface ni l'exploitation du site. Une des incidences cumulées pourrait être la diminution de la masse phytoplanctonique naturellement présente dans le milieu, unique apport nutritionnel pour les moules. Cependant, lors de l'évaluation du schéma des structures du Nord par l'Autorité Environnementale, il a été évalué que le site de Oye-Plage ne dépassait pas sa capacité de support. Au-delà de ce seuil, il serait considéré que la quantité d'individus mis en élevage est trop importante au vu de la capacité nutritive du site. Comme ce seuil est respecté, on peut considérer que ce projet n'impactera pas l'équilibre trophique du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Conformément à la réglementation en vigueur, mon projet se doit de respecter les différentes prescriptions du schéma des structures du Pas-de-Calais arrêté le 07 juin 2017. Ce schéma a été rédigé sur la base des analyses de l'évaluation environnementale des schémas des structures des exploitations de cultures marines de la Manche - Mer du Nord parue en mars 2015. Ce schéma intègre les différentes recommandations et conclusions de cette étude de 1470 pages et a été soumis à l'avis de l'Autorité Environnementale après de nombreux échanges et groupes de travaux avec les différents services de l'Etat. Dans ce contexte et afin de décrire avec plus de précisions les différentes mesures ERC mises en place, je vous prie de vous référer au chapitre 6 de cette étude, à l'annexe 4 du schéma des structures et au formulaire de conformité que j'ai rempli au vu des caractéristiques de mon projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Mon projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale du fait : de la pratique déjà en place de l'élevage de moules de bouchot sur le site visé (renouvellement d'autorisation) et l'absence d'impact moyen ou fort avéré de cette pratique sur les différentes composantes du milieu ; de l'existence d'une évaluation environnementale complète réalisée il y a cinq ans dont les données sont toujours actuelles. Cette évaluation a appréhendé de façon globale les impacts de l'activité conchylicole sur l'environnement, mais également plus précisément sur le site visé au travers de l'étude du secteur 15, des pages 479 à 496, concluant à un impacte négligeable à moyen ; la réalisation d'un formulaire de conformité de mon projet aux règles et recommandations présentées dans le schéma des structures évaluées du Pas-de-Calais.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Sur clé USB : - In Vivo, Evaluation environnementale des schémas des structures des exploitations de cultures marines de la Manche - Mer du Nord, Mars 2015, Comité Régional de la Conchyliculture Normandie - Mer du Nord, 1470 p. - Schéma des structures du Pas-de-Calais et ses annexes 1 et 4 - Formulaire de conformité au schéma des structures du Nord - Formulaire du site Natura 2000 : DIRECTIVE OISEAUX - Identifiant : FR3110039 - Platier d'Oye - Formulaire de la ZNIEFF type 1 : Platier d'oye et plage du fort Vert (Identifiant national : 310007286) - Les titres des concessions numéro : 25N ; 37-75 F12 ; 44 N ; 46-74 F12 ; 55-73 F12.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Carcade

le,

19/10/21

Signature

